

Louis Mercier, Wim Remysen et Hélène Cajolet-Laganière
12 Québec

Abstract : Avec ses quelque 6,2 millions de francophones, le Québec constitue aujourd'hui la plus grande communauté ayant le français comme langue maternelle à l'extérieur de la France. Cette langue est au cœur de l'identité québécoise. Implanté en sol canadien depuis le début du XVII^e siècle, le français y cohabite avec l'anglais depuis deux siècles et demi. Compte tenu de l'histoire particulière du Québec et de son profond ancrage nord-américain, la langue française y a donné naissance à une variété linguistique originale, qui évolue au rythme de la société québécoise. Cet article présente les aspects les plus saillants de la situation du français au Québec, d'hier à aujourd'hui : aperçu démolinguistique, conditions socio-historiques de développement, caractérisation de la variété linguistique, législations en faveur du français et aménagement linguistique, préoccupations normatives, description de l'usage québécois, évolution de la situation sociolinguistique.

Keywords : français au Québec, québécoïsme, lexicographie québécoise, législation et aménagement linguistiques, norme(s) du français

1 Situation démolinguistique

Le Québec, qui compte aujourd'hui quelque 6,2 millions de francophones et dont le français est la seule langue officielle, constitue la plus grande communauté de locuteurs natifs du français à l'extérieur de la France. Dans l'espace canadien, il forme une société majoritairement francophone au sein d'un pays majoritairement anglophone : près de 80% des citoyens québécois sont de langue française, alors que les francophones ne représentent qu'environ 20% de l'ensemble de la population canadienne. La langue française est une composante centrale de l'identité québécoise. Implantée sur le territoire québécois depuis plus de quatre siècles, cette langue y a connu une page d'histoire passablement différente de celle qu'elle a connue en France. Aussi a-t-elle donné naissance à une variété québécoise de français qui se démarque assez nettement des variétés européennes actuelles.

Le texte qui suit passe successivement en revue divers aspects complémentaires de la situation linguistique québécoise ; il y sera d'abord question de la situation du français comme langue (cf. 1–3), avant que soit plus précisément pris en compte le français québécois comme variété de cette langue (cf. 4–6).¹

¹ Pour d'autres présentations générales du français au Québec, qui adoptent des perspectives complémentaires (histoire, contextualisation et caractérisation), cf. Lavoie (1995) ; Cajolet-Laganière/Martel

Pour décrire la situation démolinguistique actuelle du Québec à partir des données recueillies par Statistique Canada, les démographes et sociolinguistes disposent d'indicateurs complémentaires de portée différente, qui permettent de dégager les diverses dynamiques sociolinguistiques en présence au Québec (où le français cohabite avec l'anglais, mais aussi avec d'autres langues, dont une dizaine de langues autochtones). Les indicateurs les plus souvent retenus concernent *la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la première langue officielle utilisée* (hors de la maison); ce dernier indicateur, qui fait référence aux deux langues officielles du Canada, soit l'anglais et le français, ouvre la porte à d'autres indices permettant d'évaluer la place du français dans l'espace public. La mise en commun de l'ensemble de ces données donne accès à une image plus précise de la situation actuelle, même s'il reste difficile d'en évaluer certains aspects, notamment lorsqu'il s'agit de mesurer la place du français comme langue publique commune.²

1.1 Le français comme langue maternelle

Selon les données du dernier recensement de Statistique Canada (2011),³ le français est la langue maternelle de 78,9% des Québécois, alors que 8,3% d'entre eux ont l'anglais comme langue maternelle et 12,8%, une autre langue. Il existe toutefois d'importantes différences de répartition selon les régions, comme le montre le tableau comparatif suivant (cf. aussi la carte 1).

Si le nombre de locuteurs natifs du français se situe au-delà de 95% dans les régions urbaines de Saguenay, de Trois-Rivières et de Québec, leur proportion est moins élevée dans celles de Sherbrooke, de Gatineau et de Montréal, qui présentent des concentrations plus importantes de Québécois de langue anglaise. Les régions de Gatineau et de Montréal comptent également une proportion relativement élevée de Québécois allophones issus de l'immigration; à Montréal, par exemple, le français côtoie plusieurs dizaines d'autres langues (arabe, espagnol, italien, langues chinoises et créoles, etc.). Hors des grandes régions urbaines mentionnées, les francophones natifs sont largement majoritaires, sauf dans quelques petites communautés anglophones locales (en Gaspésie, sur la Basse-Côte-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine, ou encore près des frontières américaine et ontarienne).

(1995); Bouchard (2002); Auger (2005); Stefanescu/Georgeault (2005); Plourde/Georgeault (2008). Pour un aperçu du développement des études linguistiques portant sur le français au Québec dans la seconde moitié du XX^e siècle, cf. Vinay (1973) et Lavoie (1995).

2 Sans oublier que ces chiffres se reportent essentiellement aux comportements déclarés des citoyens et qu'ils se basent sur des questionnaires dont la formulation peut influencer les réponses (pour un aperçu détaillé des questions méthodologiques, cf. Termote 2008).

3 Le Québec comptait alors 7,8 millions d'habitants.

Tableau 1 : Répartition de la population selon la langue maternelle dans les principales régions urbaines du Québec (pourcentages établis d'après les chiffres de Statistique Canada 2011)

région métropolitaine de recensement (région administrative)	français	anglais	autre langue
Saguenay (Saguenay–Lac-St-Jean)	98,5%	0,9%	0,6%
Trois-Rivières (Mauricie)	96,8%	1,3%	1,9%
Québec (Capitale-Nationale)	95,3%	1,6%	3,1%
Sherbrooke (Estrie)	89,9%	5,3%	4,8%
Gatineau (Outaouais)	77,7%	14,0%	8,3%
Montréal	64,6%	12,6%	22,8%
Québec (ensemble)	78,9%	8,3%	12,8%

En raison de son poids démographique et économique, le cas de Montréal mérite quelques précisions supplémentaires.⁴ Si la banlieue de la métropole (couronne nord et sud) conserve un caractère plus francophone, le nombre de francophones natifs a beaucoup diminué sur l'île de Montréal au cours des quatre dernières décennies, au point où il est maintenant passé sous la barre des 50% (entre 1971 et 2011, il a reculé de 61,2% à 48,5%). Ce recul ne s'explique pas par une montée du nombre des anglophones (lui-même passé de 23,7% à 17,8%), mais plutôt par un important accroissement du groupe allophone (qui a connu une hausse de 15,1% à 33,7%) ainsi que par le départ de nombreux francophones vers les banlieues au cours de la période concernée.

À côté du français, de l'anglais et des différentes langues issues de l'immigration, coexistent sur le territoire québécois une dizaine de langues autochtones des familles algonquiennes et iroquoiennes, ainsi que la langue inuite. Le Québec compte en effet plusieurs communautés autochtones qui regroupent près de 100.000 personnes. En 2011, environ 44.500 Québécois ont déclaré avoir une langue autochtone comme langue maternelle, dont le cri (environ 15.500 locuteurs), l'inuktitut (11.000) et l'innu (8.800).

⁴ On trouvera dans Termote (2014) une synthèse de la situation démolinguistique actuelle de la région métropolitaine de Montréal.



Carte 1 : Qu  bec m  ridional et ses r  gions administratives (Minist  re des Ressources naturelles et de la Faune 2006)

1.2 Le français comme langue d'usage privé

Les chiffres associés à l'indicateur *langue maternelle* donnent une image relativement statique – et somme toute assez limitée – de la vitalité du français au Québec, c'est-à-dire de son utilisation réelle. En ayant recours à l'indicateur *langue parlée à la maison*, on peut mieux mesurer la place occupée par le français dans la sphère privée. Ainsi, 81,2% de la population québécoise déclare en 2011 parler régulièrement le français à la maison (que ce soit le français seulement ou cette langue plus souvent que l'anglais ou qu'une autre langue). Par ailleurs, 10,7% des Québécois disent utiliser principalement l'anglais au foyer et 8,1% d'entre eux, des langues tierces. Dans la seule région montréalaise, où le plurilinguisme est plus présent, le pourcentage d'utilisateurs du français à la maison baisse à 68,1% et il descend à 53% lorsqu'on ne prend en considération que le cœur de la région, l'île de Montréal, où le français est en net recul depuis les années 1970 (le taux était alors de 61,2%).

La mise en relation des indicateurs *langue maternelle* et *langue parlée à la maison* permet d'établir le nombre de cas de « transferts » ou de « substitutions » linguistiques (où la langue maternelle est délaissée au profit d'une autre dans la sphère privée), et ainsi de mesurer l'attrait exercé par le français ou par l'anglais, notamment dans la population immigrante. Sur ce point, les analyses les plus récentes montrent que les Québécois de langue maternelle autre que le français ou l'anglais (dont un peu moins de la moitié n'utilisent pas leur langue maternelle à la maison) adoptent maintenant plus souvent le français au foyer. Toutefois, la proportion de transferts vers l'anglais reste élevée chez les allophones (en 2006, on comptait 51% de transferts vers le français contre 49% vers l'anglais). Sur l'île de Montréal, où le tiers des allophones optent pour une langue autre que leur langue maternelle à la maison, le choix de la langue de transfert est très variable d'un arrondissement à l'autre, l'ouest de l'île étant traditionnellement plus anglophone.

1.3 Le français comme langue publique commune

Le troisième et dernier indicateur disponible, celui de la *première langue officielle (canadienne) utilisée* (hors de la maison), permet de compléter le portrait linguistique général du Québec, puisqu'il porte sur un autre aspect de la question, à savoir l'utilisation du français dans la sphère publique. Selon Statistique Canada (2011), 84,7% des Québécois déclarent se servir principalement du français comme langue d'échange, contre 12,1% qui disent utiliser l'anglais et 3,2% qui font un égal usage des deux langues. Cette proportion est encore une fois différente en ce qui concerne l'île de Montréal, où la pratique de l'anglais (28,7%) et les pratiques bilingues (8,2%) sont beaucoup plus courantes, le taux d'utilisation du français dans la sphère publique baissant à 60,6%.

À partir des résultats d'une enquête réalisée par Statistique Canada en 2006, Corbeil/Houle (2013) ont cherché à identifier les facteurs qui pouvaient amener les allophones de la région montréalaise à opter pour le français ou pour l'anglais comme langue d'usage public. Selon les conclusions de leur étude, dans le cas des allophones d'immigration récente, deux facteurs semblent avoir une influence positive en faveur du français, à savoir le fait d'avoir eu un contact avec cette langue avant l'arrivée au Québec ou encore celui d'avoir une autre langue romane comme langue maternelle. Dans le cas des immigrants de deuxième et troisième générations, il semble que le parcours scolaire soit le facteur le plus déterminant.

Les travaux récents de l'Office québécois de la langue française (OQLF 2012a/b) apportent des données quantitatives complémentaires en ce qui a trait à l'utilisation du français comme langue commune dans l'espace public, et notamment à son utilisation dans la région montréalaise, où les pressions de l'anglais sont les plus fortes. Selon les résultats du dernier bilan de l'OQLF (2012b), 57,7% des travailleurs de l'île de Montréal ont le français comme principale langue de travail (comparativement à 75,9% pour l'ensemble du Québec) alors que 20% d'entre eux utilisent autant le français que l'anglais dans le cadre de leurs fonctions (la moyenne québécoise étant de 12,5%). La tendance au bilinguisme semble à la hausse depuis quelques années. Toujours selon le bilan de 2012, il est possible sur l'île de Montréal d'obtenir des services en français dans la plupart des commerces, et l'affichage s'y fait majoritairement en français, ce qui est conforme à la politique linguistique québécoise (cf. 3).

2 Survol historique

Implanté au Québec depuis le début du XVII^e siècle, le français y côtoie l'anglais depuis deux siècles et demi. Un survol de l'histoire linguistique de la société québécoise permettra de mieux comprendre la complexité de ses relations avec ces deux langues.

2.1 L'implantation du français au Canada

L'histoire du français québécois commence avec la fondation de Québec, en 1608, qui marque le début de l'implantation dans la vallée du Saint-Laurent d'une colonie française de peuplement. Cette colonie, nommée *Canada*,⁵ connaîtra un siècle et demi de développement sous administration française avant que, par le traité de Paris (1763), elle ne soit cédée officiellement à l'Angleterre. Des recherches en démographie

⁵ Le Canada était, au sein de la Nouvelle-France, une colonie distincte de l'Acadie, fondée quelques années plus tôt.

historique, réalisées notamment par des chercheurs à l'Université de Montréal (Charbonneau et al. 1987 ; Charbonneau/Guillemette 1994), ont permis de préciser les sources de peuplement de la colonie laurentienne : 95% des pionniers qui constituent la base de ce peuplement étaient d'origine française et la plupart d'entre eux provenaient de l'ouest et du centre de la France d'oïl, régions où, à l'époque de la colonisation, le français était déjà implanté ou du moins en bonne voie d'implantation dans les agglomérations urbaines (Île-de-France, région de la Loire, provinces de Normandie et du Perche, celles du Poitou et de la Saintonge). Ces recherches ont permis également d'apporter des correctifs quant au profil social et linguistique des pionniers. Contrairement à ce qu'on a longtemps supposé, la majorité de ces pionniers ne provenait pas de milieux agricoles ruraux (paysans) fortement patoisants ;⁶ il s'agissait plutôt d'artisans largement issus de milieux urbains francisants. Ils devaient donc, pour la plupart, avoir acquis une connaissance de base de la langue française avant même de quitter la France, ce qui a permis à la jeune colonie de connaître une uniformisation linguistique en faveur du français dès la fin du XVII^e siècle (Poirier 1994).

Cependant, compte tenu de l'origine majoritairement provinciale de ses pionniers (un quart seulement provenait de l'Île-de-France) et de la distance qui la séparait de sa métropole, il va de soi que, dans la population canadienne, même pendant le Régime français, on ne parlait pas exactement comme à Paris. De nombreux emplois d'origine régionale française ont rapidement été intégrés à la langue commune, tout comme les innovations locales suscitées par le besoin de dénommer les nouvelles réalités du contexte canadien, ce qui a contribué, dès le départ, à donner une couleur particulière au français de la vallée du Saint-Laurent.

2.2 L'isolement aux lendemains de la Conquête

La Cession du Canada à l'Angleterre au milieu du XVIII^e siècle a eu comme conséquence de rompre brutalement les liens qui unissaient la colonie à son ancienne métropole, dont ses liens linguistiques. La partie laurentienne du Canada est alors rebaptisée du nom de *Province of Quebec* (*province de Québec*). Suivra une longue période d'isolement pendant laquelle le français sera tenu à l'écart de l'évolution de la langue en France, elle-même accélérée par le travail de normalisation en cours à Paris, puis, quelques décennies plus tard, par les changements de valeurs associés à la Révolution française (Gendron 2007).

Le français canadien entrera alors dans une phase de développement autonome, à son propre rythme et à partir de ses propres ressources, qui accentuera sa différen-

⁶ Base sur laquelle reposait encore en partie l'hypothèse du « choc des patois » en Nouvelle-France, avancée par Barbaud (1984).

ciation. La colonie a perdu l'essentiel de son élite (rentrée en France) et son réseau d'enseignement est largement démantelé. La langue française se transmet essentiellement à l'oral, ce qui favorise une plus libre expression de sa composante populaire.

Par ailleurs, la prise de contrôle immédiate de l'économie et du commerce par les marchands anglais ouvre une première voie à l'anglicisation du lexique. Là où la pratique du bilinguisme s'instaure, comme dans le premier journal bilingue fondé en 1764 (*The Quebec Gazette/La Gazette de Québec*), l'anglais est la langue première et le français, une langue de traduction. La mise en place d'institutions largement calquées sur le modèle britannique amorce l'anglicisation des terminologies institutionnelles.

2.3 Industrialisation, urbanisation et pression accrue de l'anglais

La période d'industrialisation qui touchera la province de Québec à partir du début du XIX^e siècle, et notamment le développement de l'industrie manufacturière, contribuera à modifier en profondeur la société québécoise qui, traditionnellement rurale et agricole, va rapidement connaître une forte émigration vers les villes présentant de nouveaux besoins en main-d'œuvre ouvrière. L'émigration s'étendra même aux villes de la Nouvelle-Angleterre, dont les « factries » (de *factories*) fourniront du travail à plusieurs centaines de milliers de Québécois.⁷ Les conditions de travail générées par l'industrialisation, où domine l'anglais, langue des patrons et des contremaîtres, conjuguées au déracinement et à la faible scolarisation de la main-d'œuvre francophone, vont contribuer à accentuer l'anglicisation du lexique québécois, notamment en ce qui concerne les divers aspects de la production industrielle. Et c'est dans des conditions similaires de domination par l'anglais que se développeront ensuite les secteurs techniques et technologiques jusqu'à ce que, dans la seconde moitié du XX^e siècle, des mesures gouvernementales soient prises pour rétablir le statut du français comme langue du travail au Québec (cf. 3.4).

2.4 Reprise des contacts avec la France et constat de l'écart linguistique

Après la chute de Napoléon et la fin du blocus continental, dans la deuxième décennie du XIX^e siècle, les journaux et livres français recommenceront à circuler plus librement au Canada, ce qui entraînera, chez les lettrés, une prise de conscience de l'écart qui, pendant la période d'isolement qui a suivi la Conquête, s'est creusé entre le

7 À partir du XIX^e siècle, l'accroissement de la population québécoise ne peut plus être absorbée par le milieu rural de la vallée du Saint-Laurent, ce qui entraîne d'importantes migrations vers les zones industrielles ainsi que vers de nouvelles régions de colonisation (sur le territoire québécois, mais aussi plus à l'Ouest, notamment en Ontario et au Manitoba).

français de France et le français canadien.⁸ Ce constat est culpabilisant, parce que l'écart est largement perçu comme le résultat d'une dégénérescence du français canadien, d'une corruption insidieuse principalement attribuable à l'influence de l'anglais. Il est d'autant plus douloureux que, dans les milieux anglophones de l'époque favorables à l'assimilation des Canadiens français, on s'emploie ouvertement à dévaloriser leur langue, qualifiée de « French Canadian Patois ». Se mettra alors en place, dans l'élite, un vaste mouvement de rectification langagière axée notamment sur la chasse à l'anglicisme et prônant ouvertement le réalignement de l'usage canadien sur l'usage de France (cf. 5.2). Par ailleurs, à partir du dernier tiers du XIX^e siècle, profitant du développement en France de la lexicologie historique et des études consacrées aux parlers régionaux, on commencera à s'intéresser plus objectivement aux particularismes du français canadien et à leur origine, de façon à mieux identifier et mieux comprendre les causes de l'écart constaté (cf. 5.4, *Dictionnaires différentiels*).

2.5 Révolution tranquille et émancipation sociale et culturelle

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, à partir de 1960, le Québec va connaître sa « Révolution tranquille », c'est-à-dire une période de rapide et de profond renouvellement politique et social qui consacrera son entrée dans la modernité. La réorganisation de l'État québécois se manifestera notamment par la création d'un ministère de l'Éducation et d'un ministère des Affaires culturelles. L'éducation, perçue comme un outil essentiel à l'émancipation des citoyens québécois, devient une priorité gouvernementale : l'âge de la fréquentation scolaire obligatoire passe de 14 à 16 ans ; le réseau d'enseignement public est profondément renouvelé par la création des écoles polyvalentes (niveau secondaire) et des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ; la gratuité scolaire s'étend au niveau collégial ; la création et le large déploiement en région du réseau des Universités du Québec facilite l'accès aux études supérieures. Tous ces changements entraînent une hausse rapide du niveau général de scolarisation.

Le Québec entre bientôt dans une période de forte émancipation culturelle, marquée par l'exploration de nouveaux modes d'expression linguistique : plusieurs écrivains et artistes choisissent, pour diverses raisons (dénonciation de l'acculturation, souci de vraisemblance, affirmation nationale, expression libre de la nord-américanité), de rompre ouvertement avec le français normé (académique) et de s'exprimer dans une langue plus spontanée. Ces créateurs exploitent plus librement

⁸ À l'époque, on appelait globalement *français canadien* le français qui avait cours au Québec et dans l'ensemble des communautés d'origine québécoise installées ailleurs au Canada et aux États-Unis. Le terme de *français québécois*, plus explicitement centré sur la variété linguistique québécoise, ne s'est imposé qu'après la Révolution tranquille.

les particularismes du français québécois, voire les emplois les plus stigmatisés des milieux ouvriers et populaires, auxquels sera rapidement accolée l'étiquette péjorative de *joual* (cf. 5.2). Ce choix artistique viendra alimenter les débats, déjà en cours, sur la qualité de la langue qui, depuis, resurgissent régulièrement sur la scène publique.

Par ailleurs, pendant cette même période, on assistera à la montée d'un mouvement d'affirmation nationale dont les revendications se feront de plus en plus pressantes auprès de l'État pour que de nouvelles lois viennent protéger les droits linguistiques des francophones et assurer l'avenir du français au Québec.

3 Aménagement externe

3.1 Législation linguistique

L'histoire du français au Canada est profondément marquée par le combat collectif que les francophones ont dû reprendre, de générations en générations, pour revendiquer la reconnaissance de leurs droits et pour résister aux forces assimilatrices du Canada anglais. Si le Canada est aujourd'hui un pays officiellement bilingue qui reconnaît au français et à l'anglais, langues de ses deux peuples fondateurs, le même statut et les mêmes privilèges en ce qui a trait à leur usage dans les institutions fédérales, ce bilinguisme officiel n'a été acquis qu'en 1969, un siècle après la Confédération de 1867 et la création du Canada moderne. Et pendant ce temps, la représentation démographique des francophones n'a pas cessé de diminuer à l'échelle du pays, passant du tiers au cinquième de la population canadienne.

À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, les francophones québécois expriment de plus en plus fort leurs préoccupations quant à la survie de leur langue au Canada et au Québec même, préoccupations que viennent confirmer les rapports de deux commissions d'enquête. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada (Commission Laurendeau-Dunton), instituée par le gouvernement canadien en 1963, dresse un tableau très sombre de la situation du français au Québec (faible prestige et faible influence de cette langue dans l'économie canadienne ; absence de francophones dans les sphères de direction ; déséquilibre flagrant de la rémunération des travailleurs francophones comparativement à celle des anglophones ; difficultés et effets néfastes du bilinguisme de fait imposé aux francophones). En 1968, le gouvernement québécois institue la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et des droits linguistiques au Québec (Commission Gendron) qui en arrive à un constat similaire : même au Québec, très majoritairement francophone, c'est l'anglais qui prédomine sur le marché du travail et qui donne accès aux plus prestigieuses sphères d'activités. Dans les années qui suivent, plusieurs lois linguistiques chercheront à répondre aux recommandations de ces commissions, dont, à Ottawa, la première loi sur les langues officielles (1969) et, à Québec, les lois 22 et 101.

Premières lois québécoises à caractère linguistique – Compte tenu du faible pouvoir d'attraction du français à l'époque, les Néo-Québécois inscrivent très majoritairement leurs enfants à l'école anglaise, ce qui crée un vif mécontentement chez les francophones qui, en réaction, commencent à réclamer l'enseignement unilingue français. Cette situation suscite des conflits ; elle est notamment à l'origine de la crise qui, en 1968, secoue la Commission scolaire de Saint-Léonard, une banlieue de Montréal qui compte une large communauté d'immigrants d'origine italienne. C'est à la suite de cette crise qu'en 1969, le gouvernement de l'Union nationale de Jean-Jacques Bertrand adopte la loi 63 ou loi pour promouvoir la langue française au Québec, selon laquelle les écoles anglaises ont l'obligation d'assurer à leurs élèves un apprentissage de la langue française, mais qui, par ailleurs, vient consacrer le libre choix de tous les parents québécois en matière de langue d'enseignement. Cette loi est bien reçue dans les milieux anglophones et allophones, mais provoque une vive opposition chez les groupes de pression francophones, qui reprochent en outre au gouvernement de ne fournir aucune mesure en ce qui concerne la langue de travail. En 1974, dans la suite des recommandations de la Commission Gendron, le gouvernement libéral de Robert Bourassa adopte la loi 22 ou loi sur la langue officielle, qui a notamment pour effet d'accorder pour la première fois au français le statut de (seule) langue officielle du Québec. Cette loi, qui a aussi pour effet de restreindre l'accès à l'école publique anglaise aux seuls enfants pouvant démontrer une bonne connaissance de base de l'anglais, n'arrive toutefois pas à mettre fin à la controverse en matière de langue d'enseignement. Trois ans plus tard, elle sera abrogée par le gouvernement du Parti québécois de René Lévesque et remplacée par la Charte de la langue française (loi 101).

Charte de la langue française – La Charte de la langue française vient réaffirmer la prédominance du français au Québec ainsi que son statut de langue officielle devant servir de langue commune à tous les citoyens québécois, quelle que soit leur origine. Elle raffermis la loi 22 et propose une stratégie plus globale en matière linguistique, tant sur le plan du statut du français par rapport à celui de l'anglais que sur le plan de l'aménagement de la langue elle-même (cf. 5.3). Elle consacre le français comme langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires, tout en garantissant des droits en matière de langue et de culture aux communautés anglophone, amérindienne et inuite du Québec (cf. 3.2–3.4).

Évolution et apport de la législation linguistique – Dans les années qui ont suivi l'adoption de la Charte de la langue française, plusieurs articles du texte de loi ont été contestés par le gouvernement fédéral ou par divers groupes de pression. Les articles déclarés inconstitutionnels par la Cour suprême du Canada ont dû être modifiés. Ces modifications concernent notamment l'affichage commercial (loi 178, 1988), le bilinguisme dans les textes d'application des lois (loi 34, 1992) et la prédominance du français dans l'affichage (loi 86, 1993). Le texte original de la Charte a également fait l'objet de réajustements successifs sur divers points : la loi 40 (1997) vient rétablir la

Commission de protection de la langue française (abolie en 1993) ; la loi 104 (2002) entraîne la réorganisation des organismes responsables de l'application de la Charte, conduisant notamment à la fusion de la Commission de protection de la langue française et de l'Office de la langue française au sein d'un nouvel Office québécois de la langue française (OQLF). En dépit de ces modifications et de ces réajustements (pour plus de détails, cf. Corbeil 2007 ; Poirier 2016), la Charte constitue encore aujourd'hui la pierre angulaire de la politique linguistique du Québec (Bouchard/Bourhis 2002).

Selon les conclusions du rapport réalisé par la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française publié en 2001 et selon le dernier bilan de l'OQLF réalisé en 2012, la législation linguistique québécoise adoptée depuis la fin des années 1960 a permis d'atteindre globalement les objectifs visés en ce qui concerne l'amélioration de la situation du français. Le Québec présente un visage davantage francophone grâce à la francisation de l'affichage public et de la publicité commerciale. Dans l'ensemble de la province, les consommateurs francophones peuvent se faire servir dans leur langue et recevoir les services en français. L'usage du français dans les entreprises et autres milieux de travail s'est sensiblement accru. Il s'est également accru dans la population néo-québécoise : plus de 90% des jeunes immigrants fréquentent l'école de langue française. Enfin, l'écart des revenus entre les francophones et les anglophones, fortement dénoncé par la Commission Gendron, s'est nettement rétréci. Selon ces mêmes documents, la reconnaissance du français comme langue officielle et comme langue d'usage commun est relativement bien acceptée dans l'ensemble de la communauté québécoise, dont la situation globale s'est améliorée sur le plan de la sécurité linguistique et de la cohésion sociale.

Plusieurs sonnent toutefois l'alarme et pointent du doigt des éléments toujours susceptibles de perturber l'équilibre actuel : un certain plafonnement, voire un certain recul du français dans l'affichage public et dans la publicité commerciale à Montréal ; une certaine stagnation dans la francisation des entreprises ; des articles de la Charte toujours contestés devant les tribunaux ; des brèches dans la loi permettant l'accès des enfants à l'école de langue anglaise, etc. Malgré les acquis des dernières décennies, le fait français au Québec demeure fragile.

3.2 Le français dans l'administration et dans la législation

La Charte énonce des règles précises touchant le statut du français dans l'administration publique qui lui permettent de jouer un rôle moteur et exemplaire quant à la diffusion et à la valorisation de la langue officielle au Québec et de soutenir l'application de la législation linguistique grâce à son pouvoir d'achat, son pouvoir subventionnaire et réglementaire. Elle précise que le français est la langue de communication du gouvernement, de ses ministères ainsi que des organismes publics et parapublics, et elle garantit aux Québécois le droit de recevoir des services publics en français. Par

ailleurs, la Charte permet aux organismes, municipalités et établissements reconnus bilingues en vertu de la loi d'offrir des services dans une langue autre que le français et d'afficher à la fois en français et dans une autre langue, à condition que le français demeure prédominant.

Tout en réaffirmant le français comme langue de la législation et de la justice au Québec, la Charte reconnaît une certaine forme de bilinguisme législatif et judiciaire, conformément aux exigences de la Constitution canadienne. C'est ainsi que les textes de loi sont publiés tant en français qu'en anglais avec la même valeur juridique, et qu'on peut faire usage de l'une ou l'autre de ces langues devant les tribunaux.

3.3 Le français dans l'enseignement

Avec la Charte, le français devient la langue obligatoire de l'enseignement, à la maternelle, au primaire et au secondaire, de façon à favoriser l'intégration linguistique des immigrants à la société québécoise, majoritairement francophone. N'ont dorénavant accès à l'enseignement en anglais que les enfants dont l'un des parents a été scolarisé dans cette langue à l'école primaire ou secondaire au Canada. Au niveau des études postsecondaires, le libre choix de la langue d'enseignement est maintenu.

3.4 Le français dans les médias, le milieu du travail et des affaires, l'affichage et l'étiquetage des produits

L'ensemble du territoire québécois est desservi majoritairement par des médias écrits et électroniques d'expression française. Ces entreprises doivent se conformer aux exigences de la Charte touchant la langue de travail, de l'affichage et de l'étiquetage. Tout comme pour l'administration, l'État québécois attend des entreprises de communication qu'elles jouent un rôle primordial quant à la diffusion et à la valorisation du français. Par ailleurs, certaines régions du Québec sont également desservies dans d'autres langues (anglais, langues amérindiennes et inuit).

Dans l'esprit de la Charte, le français doit s'imposer comme langue du travail, du commerce et des affaires, et comme langue des communications. De manière à affirmer le droit de tout salarié de travailler en français et de communiquer en français avec son employeur, cette loi met la priorité sur la francisation des entreprises, organismes et institutions, à qui elle exige une évaluation de la situation linguistique et des correctifs, le cas échéant. Les employeurs ne peuvent ni congédier ni rétrograder un employé sur la base d'une maîtrise insuffisante d'une langue autre que le français, comme ils ne peuvent exiger la connaissance d'une autre langue que le français sans en avoir clairement démontré l'obligation.

De manière à promouvoir le visage français du Québec, la Charte impose le français dans l'affichage public et dans la publicité commerciale. Dans certaines

circonstances, l’affichage peut se faire dans une autre langue, mais généralement à la condition d’accorder la prédominance au français. Les emballages, modes d’emploi et certificats de garantie de produits commercialisés doivent être rédigés en français. Cette règle s’applique également aux menus des restaurants, aux catalogues et dépliants commerciaux. Le texte français peut être assorti d’une ou plusieurs traductions, mais les autres langues ne doivent pas l’emporter sur le français.

4 Particularités du français

Au cours du dernier demi-siècle, les progrès qu’a connus le Québec en matière de scolarisation, sa modernisation et son désir plus affirmé de consolider ses liens avec la communauté francophone internationale ont provoqué une évolution rapide du français québécois, qui l’a sensiblement rapproché de l’usage hexagonal moderne, notamment dans son registre standard. De larges pans de ce qui caractérisait le « français canadien traditionnel », en particulier sur le plan de la prononciation et du lexique, ont perdu de leur vitalité ou sont tombés en désuétude. La variété québécoise actuelle n’en continue pas moins à se démarquer assez nettement des autres variétés de français, surtout dans sa forme orale spontanée, celle qui exploite le plus librement les diverses facettes de son patrimoine linguistique. Même si certaines régions du Québec conservent quelques particularismes ou marqueurs régionaux, l’usage québécois est relativement uniforme sur l’ensemble du territoire, sauf dans la zone du golfe du Saint-Laurent (Côte-Nord, sud de la Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine) qui, en raison de ses liens historiques plus étroits avec l’Acadie, conserve certains traits du français acadien.

4.1 Prononciation

Les changements de valeurs liés à la Révolution tranquille, conjugués à l’évolution rapide des télécommunications, ont contribué sur le plan phonétique à l’émergence d’un nouveau modèle de prononciation soignée, notamment illustré et diffusé à ses débuts par la société Radio-Canada (Gendron 2014, 49–54). Largement basé sur le modèle hexagonal, ce nouveau modèle de standard québécois s’en distingue toutefois par le maintien de certains traits fondamentaux hérités de France (tolérance à la variation de la tension articulaire, alternance de voyelles longues et de voyelles brèves, stabilité des oppositions vocaliques traditionnelles), ainsi que par le maintien de quelques allophones dont l’emploi généralisé est indépendant des variations sociale ou stylistique (dont ceux des voyelles fermées et des consonnes /t/ et /d/ présentés plus loin). Quant à la prononciation spontanée, elle se situe davantage en continuité de la prononciation traditionnelle (Dumas 1987), dont elle a conservé bon nombre de traits. Nous n’en relevons ici que quelques-uns parmi les plus courants,

passant sous silence ceux qui, aujourd’hui moins répandus, continuent toutefois à être régulièrement exploités à des fins expressives (comme l’ouverture de [ɛ] en [a] devant /r/ suivi d’une consonne, et la fermeture de [wa] en [we] en syllabe libre : *far-me-toé!* [faʁmtwe] ‘tais-toi!’).⁹

Voyelles – Le vocalisme québécois présente notamment les trois caractéristiques générales suivantes (les deux dernières étant plus marquées dans la prononciation spontanée) : (i) maintien d’oppositions vocaliques traditionnelles (moins stables en France) : *a* antérieur bref /a/ ~ *a* postérieur long /ɑ/ (*patte* [pat] vs *pâte* [pa:t]); *e* ouvert bref /ɛ/ ~ *e* long et plus ouvert /ɛ:/ (*mettre* [mɛtʁ] vs *maître* [mɛ:ʁ]); nasale écartée /ɛ̃/ ~ nasale arrondie /œ̃/ (*brin* [bʁɛ̃] vs *brun* [bʁœ̃]); (ii) coloration particulière des voyelles nasales : l’accent québécois se démarque entre autres de l’accent européen par le degré de nasalisation plus faible et le timbre légèrement différent de ses voyelles nasales ; cette différence tient souvent à une variation du degré d’aperture, sauf dans le cas du /ã/, qui, surtout en syllabe finale, tend vers une réalisation nettement plus antérieure (allophone [ã̃] : *enrageant*) [ã̃ʁaʒã̃]); (iii) tendance à la diphtongaison : le système québécois permettant encore la variation de quantité et de tension, il est habituel, sous l’accent, de diphtonguer les voyelles traditionnellement longues (*fête* [faʰt]; *tasse* [taʰs]; *linge* [lɛ̃ʰɔ̃]) ou suivies d’une consonne allongeante, notamment d’un *r* (*beurre* [baʰœ̃ʁ]); mais la diphtongaison forte est socialement stigmatisée.

L’originalité du vocalisme québécois tient en outre à l’exploitation de plusieurs autres allophones caractéristiques, dont ceux associés aux phonèmes suivants : (i) allophones relâchés [ɪ], [ɣ], [ʊ] des voyelles fermées /i/, /y/, /u/ en syllabe entravée par une consonne non allongeante (*vite* [vit], *jute* [ʒyt], *rousse* [ʁʊs]); (ii) allophone plus ouvert, [a] ou [æ], du /ɛ/ en finale absolue (*j’avais* [ʒava], *bleuet* [bløa]); (iii) allophone labialisé (plus fermé), [ɸ] ou [ɔ:], du /ɑ/ en finale absolue (*Canada* [kanadɸ], *trois* [tʁwɔ]) (de plus en plus stigmatisé socialement).

Consonnes – Du côté du consonantisme, ce sont les consonnes /t/ et /d/ qui présentent les allophones les plus caractéristiques : suivies des voyelles /i/ et /y/ ou encore des semi-voyelles [j] et [ɥ], ces consonnes se réalisent sous les variantes affriquées [tʃ] et [dʒ] (*tu dis* [tʃɔ̃di]). La variante alvéolaire roulée du /r/, [r̄], longtemps associée à l’ouest du Québec, est presque vieillie. Sur un plan plus général, on observe, dans la prononciation spontanée, une tendance encore marquée à la réduction en finale de mots de divers groupes consonantiques, dont ceux se terminant par les liquides [l] et [ʁ] ou commençant par un [s] (*capable* [kapab], *piastre* [pjas], *artiste* [aʁtis]). Par ailleurs, en finale de mot, la prononciation du [t] ne se réalise pas toujours dans les mêmes conditions qu’en France : on dit spontanément *j’ai fait* [fɛt], *le bout* [bɔt], mais *un but* [byt].

⁹ À propos de la prononciation actuelle, cf. Ostiguy/Tousignant (2008) ; pour une explication historique, cf. Juneau (1972) ; Morin (1994 ; 2002) ; Gendron (2007) ; Reutner (2013).

4.2 Morphosyntaxe

La morphosyntaxe de l'oral québécois (tout comme sa morphophonologie) partage de nombreux traits avec celle des autres variétés spontanées (familiales ou populaires) de français,¹⁰ comme la négation simple (sans le *ne*) ou la double négation (en *pas rien* ou *plus personne*), l'emploi du relatif *que* de préférence à *dont*, l'élision du [l] dans le pronom *il* (*i va v'nir*) ou encore l'absence de ce pronom devant les verbes impersonnels (*faut partir*). Elle conserve aussi d'anciennes variantes, aujourd'hui écartées des parlars plus standards (comme *assir* pour *asseoir* ou *c'te* [stə] – voire [sta] – *femme-là* pour *cette* [set] *femme-là*).

Plus caractéristique est l'emploi courant de [a] (devant consonne) ou de [al] (devant voyelle) comme variantes du pronom *elle* (*elle veut* [avø], *elle aime ça* [aləmsø]), tout comme la tendance, au pluriel, à neutraliser en [i] (devant consonne) ou en [iz] (devant voyelle) le pronom personnel de 3^e personne, qui va de pair avec la forme autonome neutralisée *eux-autres* : *Les filles, eux-autres, i sont d'accord*.

Par ailleurs, l'oral spontané québécois est caractérisé par la présence récurrente d'un certain nombre de crases, produites soit par l'amalgame d'un verbe auxiliaire et de son pronom sujet (*chus* [fy] pour *je suis*, *ch'tais* [tɛ] pour *j'étais*, *m'as venir* [mɔvniʁ], vraisemblablement de (*je*) *m'en vas*) ou encore par la contraction d'une préposition et d'un déterminant article (*sus* (*l*)*a route* [sʰaʁvut], *dans* (*l*)*a salle* [dãasal]). Ces crases résultent de la traditionnelle instabilité en français des consonnes liquides /l/ et /r/, ainsi que de processus bien connus d'harmonisation consonantique et de fusion vocalique ; dans le cas des fusions vocaliques, la voyelle résultante est notamment marquée d'un allongement (*s'a route* [sa:ʁvut], *dans'salle* [dã:sal], (*alle*) *a gagné* [a:ɡɔnɛ]). Enfin, si plusieurs variétés de français connaissent l'emploi de la particule interrogative et exclamative *-ti*, historiquement issue du pronom de 3^e personne, la variété québécoise actuelle utilise de préférence la particule *-tu* (*Tu peux-tu venir ? C'est-tu beau !*).

4.3 Lexique

Comme il va de soi, le lexique québécois est étroitement marqué par l'histoire de la société québécoise, par le contexte particulier de son développement, par son profond ancrage nord-américain, ainsi que par la pression continue exercée sur elle par l'environnement anglo-saxon depuis deux siècles et demi (Poirier 1980 ; 2000a).¹¹

10 Pour une description plus complète des caractéristiques de la grammaire québécoise, cf. Léard (1995).

11 Pour une illustration plus détaillée des diverses catégories linguistiques et historiques de québécismes lexicaux, cf. Poirier (1995).

Les québécoisismes de souche française : archaïsmes et dialectalismes – Le français québécois évoluant à un rythme différent du français hexagonal, un certain nombre de ses particularismes lexicaux actuels correspondent à des archaïsmes de France, c'est-à-dire à des emplois qui ont déjà eu cours là-bas, mais qui n'y sont plus en usage ou du moins qui y sont marqués d'un net vieillissement. C'est le cas entre autres des mots et sens suivants, dont une bonne part conserve également sa vitalité dans d'autres variétés de français : *abrier* 'couvrir', *s'accoter* 's'appuyer', *s'écarter* (*dans le bois*) 'se perdre (en forêt)', *jaser* 'bavarder', *menterie* 'mensonge', *présentement* 'actuellement', *tantôt* 'il y a peu de temps ; dans peu de temps', tout comme *déjeuner*, *dîner* et *souper* qui, dans l'usage courant, conservent leur sens originel.

Par ailleurs, le français qui s'est implanté en Nouvelle-France comportait déjà dans son lexique un certain nombre d'emplois caractéristiques des parlers régionaux des provinces du nord-ouest et de l'ouest de la France, d'où étaient majoritairement originaires les premiers pionniers arrivés dans la colonie (Poirier 2014). *Achaler* 'importuner', *barbot* 'tache d'encre', *garrocher* (*des roches*) 'lancer (des cailloux)' et *chaudière* 'seau' figurent parmi les particularismes qui sont attribuables à cette influence provinciale (provincialismes ou dialectalismes) et dont l'usage se maintient depuis le XVII^e siècle.

Les québécoisismes témoignant de contacts étroits avec d'autres langues : amérindianismes et anglicismes – Marquée à la fois par la prise de contact avec les communautés amérindiennes et par la découverte de l'environnement naturel nord-américain, la période de la Nouvelle-France a favorisé l'adoption d'un certain nombre d'amérindianismes, essentiellement associés à la culture amérindienne (*babiche* 'lanière de cuir') ou servant à désigner de nouvelles réalités de la faune et de la flore : noms de fruits (*atoca*, *pimbina*), d'oiseaux (*cacaoui*, *moyac*), de poissons (*achigan*, *maskinongé*) et de mammifères (*caribou*, *carcajou*). Cette catégorie d'emprunts, très limitée, est de nos jours perçue positivement, contrairement à celle plus négativement marquée des emprunts à l'anglais, qui témoignent en bloc d'une longue et difficile période de domination économique et linguistique.

Plus nombreux et plus diversifiés, les anglicismes ont commencé à s'introduire dans le lexique québécois dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, certains de façon éphémère, d'autres de façon plus durable. Cette catégorie d'emprunts est historiquement liée aux secteurs d'activités les plus fortement dominés par l'anglais (commerce, industrie et finances) ainsi qu'aux aspects les plus innovateurs ou les plus attrayants de la culture matérielle nord-américaine. Un grand nombre de vocabulaires ont été touchés, certains de façon plus massive que d'autres, par exemple ceux des relations et conditions de travail (*boss* 'patron', (*une*) *job* 'emploi', *shift* 'quart de travail'), de l'outillage et de la machinerie (*wrench* 'clé anglaise', *lift* 'monte-charge'), de la mécanique automobile (*starter* 'démarrateur', *brake* 'frein', *clutch* 'pédale d'embrayage'), de la restauration rapide (*waiter*, *waitress* 'serveur, serveuse', *tip* 'pourboire'), de l'habillement (*coat* 'manteau', *jacket* 'veste', *running* 'chaussure de sport'), de l'alimentation ((*une*) *toast* 'tranche de pain grillée', *beans* 'fèves au lard', *chop*

‘côtelette’); de l’appareillage domestique (*tv* prononcé [teve] ou [tivi] ‘téléviseur’, *toaster* ‘grille-pain’, *blender* ‘mélangeur’), etc. L’intégration des plus anciens mots anglais empruntés impliquait souvent une forte adaptation formelle au français : *peanut* ‘arachide, cacahuète’ devenant *pinotte* (avec un *i* bref), *back house* ‘toilette extérieure rudimentaire’ devenant *bécosse(s)*, etc. À ces emprunts de mots s’ajoutent divers calques, principalement sémantiques ou phraséologiques, qui sont moins facilement perceptibles (*anxieux* ‘impatient’, *attractif* ‘attrayant’, *définitivement* ‘absolument’, *ligne ouverte* ‘tribune téléphonique’, *parler à travers son chapeau* ‘parler à tort et à travers’). Dans le discours public dominant, les anglicismes du français québécois sont généralement associés à une langue de mauvaise qualité et à la menace de l’anglicisation : ils sont donc ouvertement critiqués par les instances normatives et vivement combattus dans les milieux scolaires et langagiers. Si, aujourd’hui, la plupart des anglicismes reconnus comme tels cèdent la place à leurs équivalents français dans le discours soigné, il en est souvent autrement dans le discours plus spontané, où, en raison de la plus forte charge émotive ou expressive qui leur est associée, on pourra avoir tendance à privilégier des mots comme *chum* ‘ami, amoureux, conjoint’, *gang* ‘groupe (d’amis)’ et *fun* (*avoir du fun* ‘s’amuser’), qui sont, depuis très longtemps, profondément ancrés dans le lexique québécois.

Les québécismes résultant de la créativité lexicale – L’originalité du lexique québécois tient d’abord et avant tout à sa propre créativité, qui est manifeste de façon générale et à toutes les périodes de son histoire, de la plus ancienne à la plus récente. Le vocabulaire de la faune et de la flore mis en place spontanément dès le XVII^e siècle illustre déjà trois types d’innovations : par composition (*herbe à puces* et *herbe à poux*, servant à nommer des plantes urticantes ou allergènes), par dérivation (*huard* et *siffleur*, aujourd’hui *siffleux*, désignant respectivement le plongeon et la marmotte par allusion à leur cri) et par transfert analogique (*chevreuil* ‘cerf de Virginie’ et *outarde* ‘bernache du Canada’, le référent de ces dénominations ayant été réactualisé en fonction des espèces présentes sur le continent nord-américain). Par ailleurs, au cours des dernières décennies, la volonté de résistance aux anglicismes a donné lieu à toute une série d’innovations plus conscientes, dont celles récemment proposées par l’Office québécois de la langue française pour contrer l’avancée de la terminologie anglaise dans le domaine des nouvelles technologies (comme le dérivé *baladeur* ‘walkman’, les composés *baladodiffusion* ‘podcasting’ et *babillard électronique* ‘Bulletin Board System (BBS)’ et les mots-valises *clavardage* ‘chat’ et *courriel* ‘email’).

Mis à part les amérindianismes, toutes les composantes de base du lexique québécois ont été exploitées : ressources d’origine française (*piton* ‘bouton’, *pitonner* ‘appuyer sur les touches d’un clavier, zapper’ et *pitonnage*), d’origine provinciale française (*barda* ‘tapage ; remue-ménage’, *bardasser* ‘faire du bruit ; remuer, bousculer’, *bardassage*, *bardasseux*), d’origine anglaise (*bâdrer* ‘déranger’, *badrant*, *badrage*, *badreux*, de *to bother*). Les dérivés en *-eux*, tout comme les innovations en *-oune* (*nonoune*, *gou-goune*, *minoune*), sont caractéristiques de la création populaire ou familière, et selon les contextes, peuvent véhiculer une connotation négative (péjorative) ou positive (affec-

tive). Dans la zone lexicale la plus expressive – et la moins policée –, on connaît aussi la créativité de l’oral québécois en matière de jurons d’origine sacrée, les sacres, dont les plus usuels (*osti, câlisse, crisse, tabarnaque*) ont donné lieu à divers types de relexicalisation, comme noms de qualité, comme verbes ou comme adverbes (Dostie 2015a/b ; Vincent 1982). Enfin, sur le plan pragmatique, l’oral québécois est également caractérisé par la récurrence de toute une série de marqueurs discursifs originaux (*coudon, de écoute donc ; mets-en ; tsé, de tu sais*) (Dostie 2004 ; Vincent 1993).

Les statalismes et autres mots liés au contexte référentiel québécois – Compte tenu des multiples volets de son organisation socio-économique et culturelle (politique, droit, économie, éducation, monde du travail, services de santé, etc.), le Québec a mis en place diverses terminologies administratives et institutionnelles qui, par un certain nombre d’éléments, se démarquent des terminologies similaires en usage dans les autres communautés francophones. Dans son système d’éducation, par exemple, le statalisme *baccalauréat* désigne un programme d’études universitaires de premier cycle et non le diplôme d’études secondaires comme c’est le cas en France, où le terme équivalent serait plutôt *licence*. Quant à *cégep* (de *collège d’enseignement général et professionnel*), il fait référence à un niveau de formation post-secondaire et pré-universitaire, qui n’a pas d’exact correspondant hors du Québec. Dans le cadre politique canadien et québécois, le terme *ministre d’État* désigne un ministre auquel incombe la gestion de dossiers relevant d’un ministère dont il n’a pas la responsabilité ; il ne s’agit pas d’un titre honorifique comme en France. La méthode ou pratique thérapeutique basée entre autres sur des manipulations de la colonne vertébrale (connue en France sous le nom de *chiropractie* ou *chiropraxie*) est officiellement désignée au Québec sous le nom de *chiropratique* (terme officialisé par l’OQLF). Le poisson connu en Europe sous le nom de *lieu noir* est commercialisé sous le terme *goberge* (également officialisé par l’OQLF).

Par ailleurs, en raison des spécificités du contexte québécois et de son ancrage nord-américain, les francophones du Québec sont amenés à exploiter activement certaines ressources du lexique français que les dictionnaires de l’Hexagone passent souvent sous silence parce qu’ils ne sont pas directement liés à l’expérience linguistique européenne. C’est le cas, parmi de multiples exemples, des noms français servant à désigner les référents suivants : les nations amérindiennes du Québec (*innu, mohawk*), les espèces naturelles proprement nord-américaines (*caryer, crapet, érythrone, junco, paruline*) ou encore les variétés de fruits et de légumes cultivées ou commercialisées en Amérique du Nord (*pomme Délicieuse, courge musquée, laitue Boston*).

5 Aménagement interne

À partir du moment où, au début du XIX^e siècle, les lettrés canadiens-français ont commencé à prendre conscience de l’écart qui s’était creusé entre le français canadien

et le français européen depuis la Conquête anglaise, la question du modèle normatif à privilégier s'est imposée à eux. Si cette question, régulièrement débattue au Québec depuis, ne semble pas encore totalement épuisée, il apparaît assez clairement aujourd'hui que, pour une majorité de Québécois, le cheminement normatif du Québec doit s'inscrire dans une vision pluricentrique du français.

5.1 Quel modèle normatif privilégié

S'il prend des couleurs particulières selon les époques et les acteurs, le débat normatif initié au XIX^e siècle oppose principalement deux points de vue ou positions, qui reposent sur des conceptions différentes du français et de la variation qui l'affecte.

Les tenants du premier point de vue prônent l'existence d'un modèle unique pour l'ensemble des francophones, auquel les Québécois devraient se conformer sans réserve. Ce modèle normatif, d'abord appelé *français académique*, puis *français standard* ou *français international*, correspond essentiellement à celui qui prévaut en France et que les dictionnaires français contribuent à diffuser et à imposer très largement hors de France. Promu à travers de nombreuses publications et porté par plusieurs voix d'autorité, ce premier point de vue a pendant longtemps dominé le débat, sans jamais réussir toutefois à faire l'unanimité. Dans les milieux québécois les plus fortement marqués par l'insécurité et la crainte de l'isolement linguistique, l'alignement sur le prestigieux modèle normatif français apparaissait au plus grand nombre comme le meilleur moyen de garantir la qualité du français en usage au Québec et d'assurer sa pérennité face à l'anglais.

Cependant, tous n'étaient pas convaincus de la pertinence pour les Québécois de renoncer à l'ensemble de leurs particularismes pour se conformer à un bon usage défini ailleurs. D'où l'émergence, dès le XIX^e siècle, d'un second point de vue moins assujéti à un modèle normatif totalement externe, qui va notamment s'exprimer au sein du courant lexicographique glossariste jusqu'au premier tiers du XX^e siècle (cf. 5.2). Avec la Révolution tranquille des années 1960 et le profond changement de valeurs qu'elle entraîne, ce second point de vue va rapidement gagner du terrain et commencer à se définir plus précisément, donnant naissance à une conception plus autonomiste de la norme à adopter à l'intérieur du cadre québécois. La crainte de l'isolement est tempérée par la volonté d'affirmer plus ouvertement le caractère spécifique de l'identité linguistique du Québec. Selon cette nouvelle conception, la norme québécoise doit être définie de l'intérieur, en prenant appui sur les pratiques réelles des Québécois et en tenant compte de leur environnement socioculturel particulier. Si, dans les années 1970, par engagement sociopolitique ou culturel, quelques audacieux font la promotion d'un nouveau modèle axé sur la langue populaire, c'est un autre modèle, nettement moins radical, qui fait rapidement consensus chez les tenants d'une norme interne québécoise, celui du *français québécois standard*. Cette nouvelle étiquette, lancée en 1977 par l'Association québécoise

des professeurs de français, postule l'existence d'un standard déjà inscrit dans l'usage québécois et qui, contrairement au standard de France, légitimerait tous les emplois socialement valorisés au Québec, qu'il s'agisse de ressources communes à la francophonie ou de particularismes québécois. Depuis la fin des années 1980, adoptant ouvertement une vision pluricentrique du français, la lexicographie généraliste québécoise s'est lancée dans l'entreprise particulièrement délicate de décrire le français en usage au Québec en fonction de ce standard interne.¹²

Dans la suite de cette section, nous décrivons succinctement trois types complémentaires d'engagement linguistique qui, motivés tantôt par l'un et tantôt par l'autre de ces deux points de vue normatif, ont marqué l'histoire du français au Québec : l'engagement des lettrés dès le XIX^e siècle, celui de l'État depuis la seconde moitié du XX^e siècle, et enfin celui de la longue chaîne des lexicographes qui ont contribué à construire le très riche corpus dictionnaire du français québécois.

5.2 Mobilisation dans la communauté des lettrés

Les initiatives visant la correction et le perfectionnement de la langue ont été nombreuses au sein de la communauté des lettrés québécois et elles ont commencé très tôt. Dès le début du XIX^e siècle, les journalistes de langue française commencent à exprimer des inquiétudes à l'endroit de la qualité de la langue de leurs compatriotes, et ces préoccupations vont rapidement trouver écho auprès de l'élite, elle-même jugée largement responsable d'un laisser-aller en la matière (Bouchard 2002 ; 2011). Le débat sur la norme qui s'ensuit donnera lieu à un vaste mouvement de rectification langagière qui, dès le début du siècle suivant, atteindra de plus larges couches de la société, grâce notamment à l'implication des milieux religieux liés au monde de l'enseignement (Remysen/Mercier 2013) et à celle d'associations vouées à la correction de la langue, comme la Société du bon parler français (fondée par Jules Massé en 1923) et l'Académie canadienne-française (fondée en 1944 par une quinzaine d'intellectuels et d'écrivains réunis autour de Victor Barbeau).

Au fil du temps, cette vaste entreprise de correction a donné lieu à la publication de nombreux recueils de fautes et de dictionnaires correctifs (cf. 5.4). Elle s'est aussi réalisée à travers la parution, dans la presse nationale (*La Presse*, *Le Devoir*) comme dans la presse régionale et locale, de nombreuses chroniques de langage,¹³ ou encore par la diffusion dans les milieux d'enseignement de multiples feuillets contenant des listes de type « Ne dites pas... mais dites ». Si ces listes, répertoires et chroniques abordent essentiellement le lexique, d'autres publications visent plus spécifiquement

¹² Pour un aperçu du débat suscité par cette entreprise, cf. Pöhl (2009).

¹³ À propos des chroniques parues dans la presse québécoise, cf. entre autres Remysen (2009, 2012). La plupart de ces chroniques sont réunies dans la base *ChroQué*, consultable en ligne.

la norme en matière de prononciation (dont Rivard 1901 ; Hudon 1932 ; Gendron 1968). Le but de l'entreprise normative était double : contrer l'influence de l'anglais par la chasse à l'anglicisme et enrichir le vocabulaire des Québécois, toujours en prenant appui sur la langue décrite dans les dictionnaires faits en France. Même si quelques auteurs ont adopté une position plus nuancée à l'endroit de certains particularismes québécois, les condamnations sans nuance du plus grand nombre ont contribué à discréditer en bloc l'ensemble de ces particularismes, y compris ceux qui ne pouvaient s'expliquer par l'influence de l'anglais. Le discours de discrédit à l'endroit de la langue québécoise atteindra son paroxysme dans les années 1960, lorsqu'apparaîtra l'étiquette particulièrement péjorative de *joual*¹⁴ et que, dans ses *Insolences du frère Untel*, Jean-Paul Desbiens (1960) exprimera l'idée que les Québécois n'ont tout simplement pas de langue.

Les excès de langage et les condamnations sans nuance des tenants du purisme et de l'alignement intégral sur le modèle normatif français ont suscité par réaction un autre type de mobilisation, caractérisée par un engagement plus positif envers le français en usage au Québec. Dès la fin du XIX^e siècle en effet, il s'est trouvé des lettrés, notamment les glossairistes Oscar Dunn (1880) et Sylva Clapin (1894), pour s'inscrire en faux contre la condamnation hâtive de l'ensemble des particularismes québécois, en faisant valoir qu'un bon nombre d'entre eux avaient des origines bien françaises (Mercier 2008b). Au début du XX^e siècle, ce contre-discours sera repris et plus largement documenté par la Société du parler français au Canada dont les vastes travaux philologiques et historiques, successivement dirigés par Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffron, susciteront une large collaboration de l'élite et des milieux de l'enseignement, et dont le glossaire collectif, publié en 1930, apportera un éclairage sans précédent sur les origines des emplois les plus caractéristiques du français québécois de l'époque (Mercier 2002). Fondée en 1902, cette société savante vouée à l'étude et au perfectionnement du français canadien a, pendant plusieurs décennies, joué le rôle de principale autorité linguistique du Québec, voire de l'ensemble du Canada français. Ses activités ont cessé au début des années 1960, au moment même où l'État sera appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans le domaine de la langue au Québec.

5.3 Engagement normatif de l'État

L'engagement normatif de l'État québécois commence avec la création, en 1961, de l'Office de la langue française (dénommé aujourd'hui Office québécois de la langue

¹⁴ Le DHFQ définit le *joual* comme une « variété de français québécois caractérisée par un ensemble de traits (surtout phonétiques et lexicaux) jugés incorrects ou mauvais, généralement identifiée au parler des milieux populaires et souvent considérée comme signe d'acculturation » (DHFQ, s.v.).

française), auquel est confié en 1964 le mandat de « veiller, sous la direction du ministre, à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite » (Loi du ministère des Affaires culturelles, art. 14), mandat que l'Office conservera dans toutes les législations linguistiques subséquentes. Au début des années soixante, pour l'État, la voie de l'alignement de la norme québécoise sur la norme française s'impose comme la seule façon d'assurer la survie du français en Amérique. Les diverses publications que l'Office se met rapidement à produire s'inscrivent donc dans ce sens. Dans *Norme du français écrit et parlé au Québec* (Office de la langue française 1965), par exemple, l'Office préconise un alignement inconditionnel sur le français dit « international » et rejette tout écart par rapport à la norme française, hormis quelque 85 canadianismes de bon aloi (selon la terminologie de l'époque), qui viennent répondre aux besoins particuliers de la société québécoise et que l'on considère bien formés en français (Office de la langue française 1969).¹⁵

Avec la loi 63 (1969), puis la loi 22 (1974), l'Office se voit confié de nouveaux mandats, notamment celui de la francisation des milieux de travail. Ce nouveau mandat suscite au sein de l'Office une réflexion approfondie sur le travail terminologique lié à la francisation des entreprises qui mène au concept d'aménagement linguistique (Corbeil 2007). Plusieurs aspects fondamentaux de ce travail sont étudiés dans le cadre de séminaires et de colloques internationaux, et font l'objet de publications, dont les aspects suivants : procédés de standardisation linguistique et normalisation terminologique ; francisation des vocabulaires techniques et implantation terminologique ; créativité lexicale ; distinction entre langue commune, langue technique et scientifique et langue officielle ; rapports entre le français québécois et le français de France. De manière à répondre aux besoins de francisation des entreprises québécoises, l'Office produit et publie plus de 700 lexiques et vocabulaires de nature terminologique et instaure à travers tout le Québec un service d'assistance linguistique gratuit.

L'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, vient accentuer les travaux linguistiques et terminologiques de l'Office, qui donnent lieu à toute une série d'avis officiels et d'énoncés de politique (sur l'emprunt linguistique, sur les québécismes, sur la féminisation des titres et fonctions, sur les critères d'officialisation, etc.). Ces énoncés ont pour but d'orienter la pratique terminologique et de jeter les bases d'une définition de la norme propre au Québec. Très puriste à ses débuts, l'Office fait preuve dans ces diverses publications d'une ouverture de plus en plus grande à l'endroit de la norme interne québécoise, allant jusqu'à reconnaître l'acceptabilité de québécismes dans une terminologie française de qualité (Office de la langue française 1985 ; Vézina 2004 ; Turcotte 2014).

¹⁵ Il s'agit essentiellement de mots liés à la culture québécoise et à l'environnement nord-américain (dont *banc de neige*, *ceinture fléchée*, *érablière* et *raquetteur*).

Les divers travaux effectués par les terminologues de l'Office ont également conduit, au fil des années, à la constitution de la *Banque de terminologie du Québec*, une banque de plusieurs centaines de milliers de fiches terminologiques axées sur un concept lié à un domaine d'emploi spécialisé, notamment des secteurs administratifs, techniques et scientifiques, et associées aux termes français et anglais qui les désignent. C'est de cette banque qu'est issu *Le grand dictionnaire terminologique* (GDT) qui, diffusé gratuitement sur le web depuis 2000, rend maintenant accessibles les choix et les propositions terminologiques du Québec dans toute la francophonie, traduisant ainsi auprès d'un très large public la contribution de l'État québécois à la modernisation et à l'enrichissement du français dans les langues de spécialité. Par ailleurs, l'État québécois a également apporté son soutien financier au projet du dictionnaire général *Usito* qui avait comme premier objectif de décrire le français standard en usage au Québec.

5.4 La contribution des lexicographes québécois

Après le français de France, c'est la variété du Québec qui dispose aujourd'hui de la plus large description. Et parmi toutes ses composantes, c'est le lexique qui a fait l'objet de la recension la plus détaillée. La publication de répertoires lexicographiques basés sur l'observation du français en usage au Québec (ou au Canada français, selon la terminologie de l'époque) a commencé au milieu du XIX^e siècle et se poursuit de façon régulière depuis (Farina 2001 ; Cormier/Boulanger 2008).¹⁶ Influencés par divers courants de pensée et sensibles à l'évolution des préoccupations normatives, les lexicographes du Québec ont exploré diverses approches du lexique québécois et produit divers types de dictionnaires. Leur intérêt a d'abord porté exclusivement sur les emplois caractéristiques du Québec ; tous les dictionnaires parus avant le milieu du XX^e siècle proposent une nomenclature différentielle, mais tous n'abordent pas les particularismes dans la même perspective.

Dictionnaires différentiels de type correctif – Tout comme le premier répertoire publié (Maguire 1841), une grande partie des dictionnaires différentiels produits au Québec se présentent comme des inventaires de difficultés et de fautes, plus ou moins marqués par le discours puriste (cf. 5.2). Ces ouvrages de type correctif ou prescriptif viennent directement servir le mouvement de rectification langagière amorcé au XIX^e siècle (Manseau 1881 ; Rinfret 1896 ; Blanchard ⁸1949 [1914] ; Dagenais 1984 [1967] ; Dulong 1968 ; etc.) ou, plus spécifiquement, servir la chasse à l'anglicisme (Blanchard ⁶1925 [1912] ; Lorrain 1936 ; Colpron ⁴1998 [1970] ; Laurin 2006 [1975]). La norme proposée dans ce type de dictionnaires correspond essentiellement à celle qui

¹⁶ Les deux plus anciens relevés de particularismes du français canadien (Potier 1743–1758 et Viger 1810) sont restés à l'état de manuscrits jusqu'au début du XX^e siècle.

est véhiculée par les ouvrages de référence édités en France, même si certains (Barbeau 1939 ; 1970 ; Apollonia 2010) modulent leurs réserves en fonction des diverses catégories historiques de particularismes qu'ils identifient. Conçu à l'origine comme un dictionnaire de difficultés, le très largement diffusé *Multidictionnaire de la langue française* (Villers ⁵2009 [1988]) continue à s'inscrire globalement dans la même perspective normative, même si, au fil des rééditions, la nomenclature de l'ouvrage est devenue plus générale et que celui-ci montre une plus grande ouverture à l'endroit des québécismes.

Dictionnaires différentiels de type descriptif (non correctif) – La parution en 1880 du dictionnaire hybride d'Oscar Dunn est venu ouvrir une deuxième voie à la lexicographie différentielle – directement influencée par le mouvement régionaliste français –, qui sera moins stigmatisante à l'endroit des québécismes, et surtout à l'endroit de ceux dont on peut retracer l'origine en France ou encore pour lesquels le français de France ne dispose pas de véritables équivalents. C'est la voie prioritairement descriptive dans laquelle viendront s'inscrire les glossaires de Sylva Clapin (1894) et de Narcisse-Eutrope Dionne (1909), et celui particulièrement riche en relevés et en notes historiques de la Société du parler français au Canada (1930), dont le chantier collectif s'est étalé sur plus d'un quart de siècle. Délaissée pendant quelques décennies, la lexicographie différentielle d'orientation historique reprendra au début des années 1970 sur des bases plus scientifiques avec les travaux de l'équipe du *Trésor de la langue française au Québec* (DFQ 1985 ; DHFQ 1998). Par ailleurs, dans la lignée des répertoires différentiels prioritairement descriptifs, mais sans préoccupation historique, on assistera à partir de 1980 à la publication de nombreux dictionnaires d'auteurs (Bergeron 1980, qui a très largement puisé au glossaire de 1930 ; Bergeron 1981 ; Dulong 1999 [1989] ; Bélanger ³2011 [1997]), dont certains porteront plus spécifiquement sur les expressions québécoises (Desruisseaux ⁴2009 [1979] ; Dugas/Soucy 2000 [1991]). Paru en 1999, le *Dictionnaire québécois-français* de Lionel Meney se démarque nettement de tous les dictionnaires différentiels québécois qui l'ont précédé dans la mesure où, adoptant le modèle descriptif du dictionnaire bilingue, il met l'accent non pas sur les québécismes répertoriés eux-mêmes (la description se limitant généralement à une citation), mais sur tous les équivalents possibles de ces mots dans les divers registres du français de France, que l'auteur, d'origine française, présente comme le « français standard » (Meney 1999, v–viii), conformément à sa vision monocentrique du français.

Dictionnaires généraux – Compte tenu de son histoire et de son ancrage nord-américain, la société québécoise a comme patrimoine une expérience globale de la langue française et du monde passablement différente de l'expérience européenne qui sert traditionnellement de cadre général de référence à la lexicographie française (Mercier 2008a ; 2013). C'est pour mettre en place un nouveau cadre, mieux adapté au contexte québécois, que depuis le milieu du XX^e siècle, la lexicographie québécoise s'est engagée dans la production de dictionnaires généraux, une pratique lexicographique qui, jusque-là, était exclusivement du ressort de la France : le *Dictionnaire*

général de la langue française au Canada (Bélisle 31979 [1957]), le *Dictionnaire du français plus* (DFP 1988), le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA 1993 [1992]) et le dictionnaire en ligne *Usito* (2013).¹⁷ Les trois premiers résultent de l'adaptation québécoise de dictionnaires français, respectivement le *Litttré-Beaujean* (Beaujean 1874), le *Dictionnaire Hachette de la langue française* (DHLF 1980) et le *Robert d'aujourd'hui* (RDA 1991). Quant au dictionnaire *Usito*, sa nomenclature de base a été extraite de la *Banque de données textuelles de Sherbrooke* (BDTS), un corpus numérisé et lemmatisé de plus de 15.000 textes québécois relevant de plusieurs types de discours (littéraire, journalistique, didactique, technique, etc.) (Cajolet-Laganière/Martel 2004).

L'option du dictionnaire général offre la possibilité d'aller plus loin que le dictionnaire différentiel dans la description des liens que les particularismes québécois entretiennent avec les autres ressources lexicales du français. Du plus ancien au plus récent dictionnaire général québécois, le traitement des québécismes a beaucoup évolué, notamment en ce qui a trait à leur intégration dans la description globale. Dans le *Bélisle*, les québécismes sont identifiés comme tels, et leur intégration est minimale : dans le cas des particularismes sémantiques ou phraséologiques, ils sont toujours relégués en fin d'article, quels que soient leurs liens systémiques avec les autres emplois présentés comme « français » dans le même article. Plus audacieux et privilégiant la description fonctionnelle du français en usage au Québec, le DFP propose en 1988 un changement radical de perspective, qu'adoptera également le DQA : les québécismes sont totalement intégrés à la description sans marque distinctive, alors que les « francismes », c'est-à-dire les emplois perçus au Québec comme des usages caractéristiques du français de France, sont précédés de la marque « France ». L'émancipation audacieuse du DFP, à laquelle est venu s'ajouter le laxisme du DQA en matière de québécismes fortement critiqués (sacres et anglicismes notamment), s'est rapidement heurtée à une levée de boucliers de la part des représentants les plus conservateurs des milieux médiatiques, langagiers et scolaires : conséquemment, aucun de ces deux ouvrages n'a réussi à s'implanter sur le marché québécois des dictionnaires généraux déjà largement monopolisé par les *Petit Robert* et *Petit Larousse*. La proposition récente du dictionnaire *Usito* est plus prudente. S'il maintient l'identification des francismes (marque « F/E », pour « usité en France, voire plus largement en Europe francophone »), ce dernier dictionnaire général québécois renoue toutefois avec l'identification des québécismes (marque « Q/C », pour « usité au Québec, voire plus largement au Canada francophone »), de façon à pouvoir rendre compte à la fois des normes qui ont cours à l'intérieur et à l'extérieur du cadre québécois. Sa nomenclature privilégie les emplois standards et ceux qui sont généra-

17 Le logiciel de correction grammaticale et d'aide à la rédaction *Antidote*, que diffuse la société québécoise *Druide informatique* depuis 1996, compte également, parmi ses banques de données complémentaires, un dictionnaire général de base dont la nomenclature intègre un bon nombre de québécismes clairement identifiés.

lement bien acceptés dans le registre familier. Les anglicismes critiqués ne sont mentionnés que pour être mis en relation avec leurs équivalents standards (Cajolet-Laganière/D'Amico 2014). On y fait mention en remarque des avis linguistiques de l'OQLF ainsi que des critiques normatives émises dans le *Grand dictionnaire terminologique* et dans les principaux dictionnaires correctifs actuels.

6 En guise de conclusion : présent et avenir du français au Québec

Les Québécois et leur variété de français aujourd'hui – Depuis la Révolution tranquille, les Québécois ont développé la conscience de former une communauté linguistique originale, à la fois francophone et nord-américaine, tout en participant pleinement de la francophonie canadienne et internationale. Sur le plan des attitudes à l'endroit de la langue, cette évolution se traduit, un demi-siècle plus tard, par l'acceptation d'une plus grande autonomie en matière de langue et par l'atténuation de l'insécurité linguistique qui a pendant longtemps marqué la société québécoise. Comme le montrent de nombreuses entrevues et enquêtes menées par les sociolinguistes au cours des trente dernières années (dont plusieurs sont signalées dans Oakes/Warren 2009), les Québécois sont maintenant plus enclins à considérer que c'est le registre valorisé du français québécois qui doit être enseigné à l'école et utilisé dans les médias d'information. Ils sont aussi plus nombreux à porter un jugement positif global quant à la qualité de la langue pratiquée au Québec. D'autres études adoptant des méthodes indirectes pour évaluer les attitudes linguistiques rapportent en outre que les Québécois donnent aujourd'hui leur préférence à la langue des locuteurs québécois scolarisés, dont l'accent est préféré à celui des francophones scolarisés d'Europe (Moreau et al. 2007), ce qui n'a pas toujours été le cas. L'évolution vers un rapport plus positif au français québécois est également manifeste au sein des organismes linguistiques gouvernementaux qui, comme l'Office québécois de la langue française, reconnaissent aujourd'hui la légitimité de cette variété (cf. 5.3).

Si, dans le milieu langagier, celui des communications et de l'éducation, certaines voix plus conservatrices continuent à afficher une préférence marquée pour le standard de France (dit *français international*), il est devenu assez évident que la question de la légitimité du français québécois obtient aujourd'hui un très large consensus au sein de la société québécoise, du moins lorsqu'elle prend appui sur son registre le plus valorisé. Pour ce qui est d'assumer ouvertement et sans complexe l'ensemble de la spécificité linguistique du Québec, la réponse est inévitablement plus variable.

Comparativement à la situation qui avait cours dans les grands médias télévisuels dans les années 1960 et 1970, alors qu'il était généralement de mise de s'exprimer dans un français châtié, presque totalement neutralisé, le paysage médiatique actuel est davantage au diapason des pratiques linguistiques réelles des Québécois. Si les

journalistes de l'information et du documentaire conservent le style plus neutre du registre standard (où la proportion de québécismes est plus faible), les animateurs d'émissions de divertissement adoptent souvent un ton beaucoup plus spontané qui crée un contexte favorable à l'emploi d'un plus grand nombre de québécismes (Reinke 2005 ; Reinke/Deshaies/Martel 2009). En ce qui a trait à la langue des téléseries québécoises, la situation est la même que celle, décrite plus bas, concernant les autres productions culturelles. Dans la presse écrite (notamment dans les principaux quotidiens et magazines qui font l'objet d'une révision linguistique suivie), l'éventail est plus restreint. Si les auteurs de billets d'humeur et quelques chroniqueurs se permettent à l'occasion d'exploiter l'expressivité de québécismes plus familiers dans leurs textes, on s'en tient généralement au registre standard, qui, au-delà de sa neutralité générale, recèle quand même un certain nombre d'emplois caractéristiques de l'usage québécois, dont évidemment des statalismes et des noms de référents naturels ou culturels québécois, mais aussi des traits d'un standard proprement québécois comme la féminisation des titres, une pratique généralisée depuis déjà plusieurs années. Du côté de la littérature (Poirier 2000b) et des autres arts d'expression (théâtre, chanson, cinéma, production télévisuelle, etc.), les créateurs québécois ont gagné, il y a déjà plusieurs décennies, l'entière liberté de s'exprimer dans la langue de leur choix, et plusieurs d'entre eux n'hésitent pas à puiser dans tous les registres de l'usage québécois, même lorsqu'ils envisagent une diffusion de leurs produits culturels hors du Québec. En revanche, dans l'industrie québécoise du doublage de films et de téléseries américaines, contrairement à la pratique en France,¹⁸ on ne cherche pas à transposer dans l'usage québécois les divers registres de la version originale : on a plutôt tendance au contraire à produire des versions françaises très neutralisées tant sur le plan de la prononciation que sur celui des registres (Reinke/Ostiguy 2012).

Enfin, du côté de la lexicographie généraliste québécoise, on reste prudent, gardant en mémoire le cuisant échec commercial que le DQA, malgré le parrainage de la prestigieuse maison Robert, a connu au début des années 1990, pour avoir centré sa description sur l'usage québécois et cherché à rendre compte de ses divers registres. Si, une vingtaine d'années plus tard, le dictionnaire général *Usito* (2013) met prudemment l'accent sur la description du standard québécois, c'est que la question de la représentation lexicographique globale du français en usage au Québec demeure toujours délicate, du moins pour une partie de l'élite québécoise.

L'avenir du français au Québec – L'épanouissement rapide qu'a connu le Québec dans la seconde moitié du XX^e siècle lui a permis d'entrer dans la modernité tout en assumant et en affirmant son double caractère de société nord-américaine et franco-

18 La pratique française du doublage, comme celle de la traduction littéraire, fait souvent l'objet de critiques au Québec, les Québécois étant particulièrement réfractaires à la transposition hors du contexte français, et notamment en Amérique du Nord, d'éléments d'argot ou d'autres emplois qui leur semblent trop étroitement associés à l'usage parisien.

phone. Mais en ce début de XXI^e siècle, la situation du français au Québec n'est pas à l'abri de nouvelles perturbations.

À la pression géographique de l'anglais comme langue prédominante en Amérique du Nord s'ajoute, à l'ère de la mondialisation, une pression croissante de cette langue dans l'économie mondiale, dans les technologies de l'information et des communications, dans la culture de masse, etc. Par ailleurs, compte tenu du vieillissement et du faible taux de natalité de la population québécoise, l'avenir du fait français est également préoccupant sur le plan démographique, puisqu'il dépend en grande partie de l'apport de l'immigration et du succès de son intégration à la communauté francophone.

Mais la résistance à la pression extérieure de l'anglais n'est pas le seul défi. Le Québec des années 2000 est confronté à de nouvelles tendances démographiques et sociales, dont la montée des jeunes générations de l'après-loi 101, qui semblent moins sensibles à la menace de l'anglais, et l'arrivée de contingents de plus en plus importants de francophones venus d'ailleurs (notamment d'Algérie, du Maroc, de France et d'Haïti),¹⁹ qui s'installent principalement dans la région de Montréal, apportant avec eux d'autres variétés de français et d'autres rapports à la langue. Il est difficile de prévoir quels en seront les effets sur le plan de la langue et des attitudes linguistiques. Compte tenu du rôle toujours plus affirmé de Montréal comme centre économique et culturel du Québec, il est clair toutefois que l'évolution de la dynamique sociolinguistique montréalaise aura une influence indéniable sur l'ensemble de la dynamique sociolinguistique québécoise.

7 Références

- Apollonia, François d' (2010), *Petit dictionnaire des « québécoïsmes » : anglicismes, archaïsmes, dialectalismes et néologismes*, Montréal, Homme.
- Auger, Julie (2005), *Un bastion francophone en Amérique du Nord : le Québec*, in : Albert Valdman/ Julie Auger/Deborah Piston-Hatlen (edd.), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Presses de l'Université Laval, 39–79.
- Barbaud, Philippe (1984), *Le choc des patois en Nouvelle-France : essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- Barbeau, Victor (1939), *Le ramage de mon pays*, Montréal, Valiquette.
- Barbeau, Victor (1970 [1963]), *Le français du Canada*, Québec, Garneau.
- BDS = Hélène Cajolet-Laganière/Pierre Martel (edd.), *Banque de données textuelles de Sherbrooke*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, <http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/catifq/bds/index.htm> (6.1.2016).
- Beaujean, Amédée (1874), *Dictionnaire de la langue française. Abrégé du dictionnaire de É. Littré*, Paris, Hachette.

¹⁹ Entre 2002 et 2011, plus de 110.000 immigrants provenant de ces quatre pays se sont installés au Québec (Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles 2013 : tableau 5, 26).

- Bélanger, Mario (³2011 [1997]), *Petit guide du parler québécois*, Montréal, Stanké.
- Bélisle, Louis-Alexandre (³1979), *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin ; (²1971 [1957]), *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle.
- Bergeron, Léandre (1980), *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB.
- Bergeron, Léandre (1981), *Dictionnaire de la langue québécoise : supplément*, précédé de *La charte de la langue québécoise*, Montréal, VLB.
- Blanchard, Étienne (⁶1925 [1912]), *En garde ! Termes anglais et anglicismes*, Montréal, Beauchemin.
- Blanchard, Étienne (⁸1949), *Dictionnaire du bon langage*, Montréal, Les Frères des Écoles Chrétiennes ; [1914], *Dictionnaire de bon langage*, Paris, Vic et Amat.
- Bouchard, Chantal (2002), *La langue et le nombril : une histoire sociolinguistique du Québec* ; [1998], *La langue et le nombril : une obsession québécoise*, Montréal, Fides.
- Bouchard, Chantal (2011), *Méchante langue : la légitimité linguistique du français parlé au Québec*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Bouchard, Pierre/Bourhis, Richard Y. (edd.) (2002), *L'aménagement linguistique au Québec. 25 ans d'application de la Charte de la langue française*, Revue d'aménagement linguistique, hors-série.
- Cajolet-Laganière, Hélène/D'Amico, Serge (2014), *Le traitement des emprunts critiqués à l'anglais dans le « Dictionnaire de la langue française : le français vu du Québec » (FVQ)*, in : Wim Remysen (ed.), *Les français d'ici : du discours d'autorité à la description des normes et des usages*, Québec, Presses de l'Université Laval, 141–162.
- Cajolet-Laganière, Hélène/Martel, Pierre (1995), *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- Cajolet-Laganière, Hélène/Martel, Pierre (2004), *L'apport de la Banque de données textuelles de Sherbrooke (BDTS) : des nomenclatures enrichies*, in : Louis Mercier (ed.), *Français du Canada – français de France. Actes du sixième Colloque international d'Orford (Québec), du 26 au 29 septembre 2000*, Tübingen, Niemeyer, 263–278.
- Charbonneau, Hubert/Guillemette, André (1994), *Provinces et habitats d'origine des pionniers de la vallée laurentienne*, in : Claude Poirier (ed.), *Langue, espace, société : les variétés de français en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 157–183.
- Charbonneau, Hubert, et al. (1987), *Naissance d'une population : les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Paris/Montréal, Presses universitaires de France/Presses de l'Université de Montréal.
- ChroQué = Wim Remysen/Claude Verreault/Louis Mercier (edd.) (2014), *Base de données textuelles ChroQué : chroniques québécoises de langage (1865–1996)*, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, <http://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque/> (6.1.2016).
- Clapin, Sylva (1894), *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*, Montréal/Boston, Beauchemin & Fils.
- Colpron, Gilles (⁴1998), *Le Colpron. Le dictionnaire des anglicismes*, edd. Constance Forest/Denise Boudreau, Laval, Beauchemin ; [1970], *Les anglicismes au Québec : répertoire classifié*, Montréal, Beauchemin.
- Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001), *Le français, une langue pour tout le monde*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Corbeil, Jean-Claude (2007), *L'embarras des langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal, Québec Amérique.
- Corbeil, Jean-Pierre/Houle, René (2013), *Trajectoires linguistiques et langue d'usage public chez les allophones de la région métropolitaine de Montréal*, Montréal, Office québécois de la langue française.

- Cormier, Monique/Boulanger, Jean-Claude (edd.) (2008), *Les dictionnaires de la langue française au Québec, de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, Montréal, Presses de l'Université Laval.
- Dagenais, Gérard (1984), *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Boucherville, Éditions françaises inc. ; [1967], Québec, Pedagogia.
- Desbiens, Jean-Paul (1960), *Les Insolences du frère Untel*, Montréal, Homme.
- Desruisseaux, Pierre (⁴2009), *Dictionnaire des expressions québécoises*, Montréal, Bibliothèque québécoise ; [1979], *Le livre des expressions québécoises*, Montréal, Hurtubise/HMH.
- DFP = A. E. Shiaty/Claude Poirier (edd.) (1988), *Dictionnaire du français plus, à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre éducatif et culturel.
- DFQ = Claude Poirier (ed.) (1985), *Dictionnaire du français québécois : volume de présentation*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- DHFQ = Claude Poirier (ed.) (1998), *Dictionnaire historique du français québécois : monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- DHLF = Françoise Guérard (ed.) (1980), *Dictionnaire Hachette de la langue française*, Paris, Hachette.
- Dionne, Narcisse-Eutrope (1909), *Le parler populaire des Canadiens français ou Lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises*, Québec, Laflamme & Proulx.
- Dostie, Gaétane (2004), *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs : analyse sémantique et traitement lexicographique*, Bruxelles, Duculot/De Boeck.
- Dostie, Gaétane (2015a), *Gros mots et petits mots dans une perspective prototypique : les sacres et leurs substituts euphémisés en français québécois*, Cahiers de lexicologie 106, 55–89.
- Dostie, Gaétane (2015b), *Les dérivés verbaux de sacres en français québécois : sens, positionnement dans le diasystème et synonymes proches*, Cahiers de lexicologie 107, 185–202.
- DQA = Jean-Claude Boulanger (ed.) (1993 [1992]), *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Saint-Laurent, Dicorobert.
- Dugas, André/Soucy, Bernard (2000 [1991]), *Le dictionnaire pratique des expressions québécoises*, Montréal, Logiques.
- Dulong, Gaston (1968), *Dictionnaire correctif du français au Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Dulong, Gaston (1999), *Dictionnaire des canadianismes*, Sillery, Septentrion ; [1989], Montréal, Larousse.
- Dumas, Denis (1987), *Nos façons de parler : les prononciations en français québécois*, Sillery, Presses de l'Université du Québec.
- Dunn, Oscar (1880), *Glossaire franco-canadien et vocabulaire des locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Côté et Cie.
- Farina, Annick (2001), *Dictionnaires de langue française du Canada : lexicographie et société au Québec*, Paris, Champion.
- GDT = OQLF (2016), *Le grand dictionnaire terminologique*, Québec, Office québécois de la langue française, <http://www.gdt.oqlf.gouv.qc.ca> (6.1.2016).
- Gendron, Jean-Denis (1968), *Phonétique orthophonique à l'usage des Canadiens français*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gendron, Jean-Denis (2007), *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Gendron, Jean-Denis (2014), *La modernisation de l'accent québécois. De l'accent traditionnel au nouvel accent : 1841–1960*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Hudon, Théophile (1932), *Manuel de prononciation française*, Montréal, Messager.
- Juneau, Marcel (1972), *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec : étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- Laurin, Jacques (2006), *Nos anglicismes : 2300 mots ou expressions à corriger* ; [1975], *Corrigeons nos anglicismes*, Montréal, Homme.
- Lavoie, Thomas (1995), *Le français québécois*, in : Pierre Gauthier/Thomas Lavoie (edd.), *Français de France et français du Canada : les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Université Lyon III-Jean Moulin/Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, 345–398.
- Léard, Jean-Marcel (1995), *Grammaire québécoise d'aujourd'hui : comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin.
- Loi du ministère des Affaires culturelles (1964), in : Province de Québec (1964), *Statuts refondus de la province de Québec*, Québec, Lefebvre, chapitre 57.
- Lorrain, Léon (1936), *Les étrangers dans la cité*, Montréal, Mercure.
- Maguire, Thomas (1841), *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie.
- Manseau, Joseph-Amable (1881), *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction : suivi d'un dictionnaire canadien*, Québec, J.A. Langlais.
- Meney, Lionel (1999), *Dictionnaire québécois français : pour mieux se comprendre entre francophones*, Montréal, Guérin.
- Mercier, Louis (2002), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902–1962) : histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Mercier, Louis (2008a), *Travailler depuis le Québec à l'émancipation de la lexicographie du français*, in : Claudine Bavoux (ed.), *Le français des dictionnaires. L'autre versant de la lexicographie*, Louvain-la-Neuve/Paris, Duculot/De Boeck, 289–306.
- Mercier, Louis (2008b), *À la découverte des particularismes canadiens et de leur origine : la lexicographie québécoise à l'époque des glossaires (1880–1930)*, in : Monique Cormier/Jean-Claude Boulanger (edd.), *Les dictionnaires de la langue française au Québec, de la Nouvelle-France à aujourd'hui*, Montréal, Presses de l'Université Laval, 63–97.
- Mercier, Louis (2013), *Un nouveau dictionnaire général de la langue française qui vient du Québec, mais pourquoi donc ?*, Repères-Dorif 2/2, http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?art_id=81 (20.9.2014).
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (2013), *Présence en 2013 des immigrants admis au Québec de 2002 à 2011*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2006), *Le Québec méridional, régions administratives*, Québec, Gouvernement du Québec, <http://www.mern.gouv.qc.ca/territoire/portrait/portrait-quebec.jsp> (7.1.2016).
- Moreau, Marie-Louise, et al. (2007), *Les accents dans la francophonie : une enquête internationale*, Bruxelles, EME/Service de la langue française.
- Morin, Yves-Charles (1994), *Les sources historiques de la prononciation du français du Québec*, in : Raymond Mougéon/Édouard Beniak (edd.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 199–236.
- Morin, Yves-Charles (2002), *Les premiers immigrants et la prononciation du français au Québec*, *Revue québécoise de linguistique* 31/1, 39–78.
- Oakes, Leigh/Warren, Jane (2009), *Langue, citoyenneté et identité au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Office de la langue française (1965), *Norme du français parlé au Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- Office de la langue française (1969), *Canadianismes de bon aloi*, Québec, Ministère des Affaires culturelles.
- Office de la langue française (1985), *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes*, Montréal, Gouvernement du Québec.

- Office québécois de la langue française (2012a), *Langue d'accueil, de service et d'affichage dans les commerces et langues utilisées dans les activités sur Internet : rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec*, Montréal, Gouvernement du Québec.
- Office québécois de la langue française (2012b), *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec : langue de travail*, Montréal, Gouvernement du Québec.
- Ostiguy, Luc/Tousignant, Claude (2008), *Les prononciations du français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin ; [1993], *Le français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin.
- Plourde, Michel/Georgeault, Pierre (edd.) (2008), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides ; [2000], Plourde, Michel (ed.), Montréal/Québec, Fides/Publications du Québec.
- Pöll, Bernhard (2009), « *Internationalisants* » contre « *aménagistes* » : *petit essai d'analyse d'une guerre d'idéologies linguistiques*, in : Beatrice Bagola (ed.), *Français du Canada – français de France. Actes du huitième Colloque international Trèves, du 12 au 15 avril 2007*, Tübingen, Niemeyer, 69–80.
- Poirier, Claude (1980), *Le lexique québécois : son évolution, ses composantes*, Stanford French Review Spring-Fall, 43–80.
- Poirier, Claude (1994), *La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications*, in : Raymond Mougeon/Édouard Beniak (edd.), *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 237–273.
- Poirier, Claude (1995), *Les variantes topolectales du lexique français. Proposition de classement à partir d'exemples québécois*, in : Michel Francard/Danièle Latin (edd.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 13–56.
- Poirier, Claude (2000a), *Une langue qui se définit dans l'adversité*, in : Michel Plourde (ed.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal/Québec, Fides/Publications du Québec, 111–122.
- Poirier, Claude (2000b), *Les québécismes dans la littérature*, in : Michel Plourde (ed.), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal/Québec, Fides/Publications du Québec, 222.
- Poirier, Claude (2014), *Le lexique du français du Québec : apports méconnus des parlers provinciaux de France*, in : Yan Greub/André Thibault (edd.), *Dialectologie et étymologie galloromanes. Mélanges en l'honneur de l'éméritat de Jean-Paul Chauveau*, Strasbourg, Société de linguistique romane, 331–353.
- Poirier, Éric (2016), *La « Charte de la langue française » : ce qu'il reste de la Loi 101 quarante ans après son adoption*, Québec, Septentrion.
- Potier, Pierre Philippe (1743–1758), *Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc. des Canadiens au XVIII^e siècle*, in : Peter Halford (ed.) (1994), *Le Français des Canadiens à la veille de la Conquête. Témoignage du père Pierre Philippe Potier, s.j.*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 19–141.
- RDA = Alain Rey (ed.) (1991), *Le Robert. Dictionnaire d'aujourd'hui*, Paris, Le Robert.
- Reinke, Kristin (2005), *La langue à la télévision québécoise : aspects socio-phonétiques*, Québec, Office québécois de la langue française.
- Reinke, Kristin/Deshaias, Denise/Martel, Guylaine (2009), *Sprachliche Marker einer interaktionellen Konzeption der Quebecer Fernsehnews*, in : Silke Jansen/Haralambos Symeonidis (edd.), *Dynamik romanischer Varietäten außerhalb Europas. Alte und Neue Romania im Dialog*, Frankfurt am Main/Berlin, Lang, 67–81.
- Reinke, Kristin/Ostiguy, Luc (2012), *Doublage et sociolinguistique : une étude comparative du doublage québécois et français*, Zeitschrift für Kanada-Studien 32/1, 26–48.
- Remysen, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage : contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, Québec, Université Laval (thèse de doctorat inédite).

- Remysen, Wim (2012), *Les représentations identitaires dans le discours normatif des chroniqueurs de langage canadiens-français depuis le milieu du XIX^e siècle*, *Journal of French Language Studies* 22, 419–444.
- Remysen, Wim/Mercier, Louis (2013), *Les prêtres et religieux du Canada français observateurs de la langue et collecteurs de mots*, *Port Acadie* 24–26, 227–258.
- Reutner, Ursula (2013), *Phonétisme français – phonétisme canadien : aspects de la prononciation du graphème « oi »*, in : Liliane Rodriguez/André Lapierre (edd.), *D'est en ouest : la variation géolinguistique du français au Canada*, Winnipeg, Presses de l'Université de Saint-Boniface, 87–109.
- Rinfret, Raoul (1896), *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Cadieux & Derome.
- Rivard, Adjutor (1901), *Manuel de la parole*, Québec, Garneau.
- Société du parler français au Canada (1930), *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Action Sociale.
- Statistique Canada (2006), *Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, Ottawa, Gouvernement du Canada, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5099 (6.1.2016).
- Statistique Canada (2011), *Le français et la francophonie au Canada*, Ottawa, Gouvernement du Canada, http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_1-fra.cfm (6.1.2016).
- Stefanescu, Alexandre/Georgeault, Pierre (edd.) (2005), *Le français au Québec : les nouveaux défis*, Saint-Laurent/Québec, Fides/Conseil supérieur de la langue française.
- Termote, Marc (2008), *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 2001–2051*, Montréal, Office québécois de la langue française.
- Termote, Marc (2014), *L'utilisation du français et de l'anglais dans l'espace privé et dans l'espace public montréalais : une tentative de synthèse*, *Revue canadienne de linguistique* 39/1, 25–52.
- Turcotte, Danielle (2014), *La place du français en usage au Québec dans « Le grand dictionnaire terminologique » (GDT)*, in : Wim Remysen (ed.), *Les français d'ici : du discours d'autorité à la description des normes et des usages*, Québec, Presses de l'Université Laval, 129–139.
- Usito = Hélène Cajolet-Laganière/Pierre Martel/Chantal-Édith Mason (2013), *Dictionnaire général de la langue française en ligne*, Sherbrooke, Delisme, <http://www.usito.com/> (1.6.2016).
- Vézina, Robert (2004), *La prise en compte de la variation lexicale dans la production terminologique et linguistique de l'Office de la langue française*, in : Pierre P. Bouchard/Robert Vézina (edd.), *La variation dans la langue standard*, Montréal, Office québécois de la langue française, 181–193.
- Viger, Jacques (1810), *Néologie canadienne*, in : Suzelle Blais (ed.) (1998), *Néologie canadienne, ou Dictionnaire des mots créés en Canada et maintenant en vogue [...]*, de Jacques Viger (manuscrit de 1810), Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 39–127.
- Vinay, Jean-Paul (1973), *Le français en Amérique du Nord : problèmes et réalisations*, *Current Trends in Linguistics* 10, 323–406.
- Villers, Marie-Éva de (2009), *Multidictionnaire de la langue française ; [1988], Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Montréal, Éditions Québec.
- Vincent, Diane (1982), *Pressions et impressions sur les sacres au Québec*, Québec, Office de la langue française.
- Vincent, Diane (1993), *Les ponctuels de la langue et autres mots du discours*, Québec, Nuit Blanche.